

Consignes « Covid 19 » à l'attention du responsable du groupe

(dernière mise à jour : 04/10/21)

Conformément aux préconisations de la Préfecture, les visites du centre de tri font l'objet d'un protocole sanitaire. Le responsable du groupe doit impérativement en prendre connaissance et en informer les visiteurs avant la visite.

- Le **passé sanitaire est obligatoire** pour les adultes, les accompagnants des scolaires et dès 12 ans.

Définition du *passé sanitaire* :

- justificatif du statut vaccinal complet (document papier ou support numérique via l'application Tous AntiCovid) ;
- ou un test PCR ou antigénique ou un autotest supervisé de moins de 72 heures (document papier ou support numérique via l'application Tous AntiCovid) ;
- ou un certificat de rétablissement délivré dans les conditions mentionnées au 3° de l'article 2-2 du décret du 1^{er} juin 2021.

ATTENTION :

Tout visiteur sans *passé sanitaire valide sera dans l'obligation de quitter l'enceinte de l'Ecopole.*

Il est fortement recommandé de s'assurer **AVANT** la visite que tous les passes sont valides avec l'application « **Tous anti covid verif** ».

- Le responsable du groupe doit avoir connaissance avant la visite et conserver après la visite, **la liste précise des visiteurs avec les coordonnées téléphoniques** de chaque famille et accompagnateurs. Pour les groupes d'adultes, la liste transmise au Sitom Sud Gard doit comporter les coordonnées téléphoniques.
- Le responsable du groupe devra assurer le relai avec les familles ou les adultes **si un cas positif au Covid était déclaré** après la visite. Il devra également en informer le Sitom.
- **Le responsable du groupe devra informer le groupe, avant la visite, des consignes sanitaires à respecter, à savoir :**
 - Le port du masque est obligatoire pour tous, même les enfants dès 6 ans. Le masque doit être un masque « *grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgical* », et en parfaite intégrité. Il doit couvrir le nez, la bouche, et le menton en continu.
 - Toute personne présentant des symptômes au Covid 19 ne pourra pas assister à la visite.
 - Du gel hydroalcoolique sera distribué dès l'arrivée des visiteurs et si nécessaire au cours de la visite.
 - Les distances sanitaires doivent être respectées.
 - Le *passé sanitaire* est obligatoire dès 12 ans.

Pour les scolaires :

- Le responsable doit constituer 8 sous-groupes d'élèves à l'avance en leur administrant une couleur à chacun (rouge, orange, rose, vert, bleu, violet, jaune, turquoise).

Encadrant responsable du groupe :	Représentant du Sitom Sud Gard :
Date :	Date :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Signature :	Signature :
« J'atteste avoir pris connaissance des consignes à transmettre au groupe »	

Règlement de visite du centre de tri Valréna

L'équipe du Sitom Sud Gard est heureuse de vous accueillir sur le site du centre de tri.

Il s'agit d'un lieu vivant où une cinquantaine de personnes travaillent au quotidien pour trier et valoriser près de 40 000 tonnes d'emballages chaque année. La chaîne de tri et les véhicules qui manœuvrent sont bruyants et peuvent être dangereux. Une partie de la visite se fait sur une passerelle sécurisée en caillebotis d'une hauteur de 3 mètres environ. Pour votre sécurité, il est donc indispensable de respecter les règles énumérées dans ce document et d'en informer les participants.

LES OBLIGATIONS

- Porter une tenue appropriée: chaussures fermées et plates (en cas de non-respect, il sera impossible d'effectuer la visite) et porter de préférence un pantalon,
- Éteindre son téléphone portable,
- Être accompagné d'un membre du personnel du Sitom Sud Gard, de Paprec ou une personne habilitée et suivre les accompagnateurs tout au long de la visite,
- Se signaler dès son arrivée en cas de problème de santé tel que port d'un stimulateur cardiaque, asthme, épilepsie, pompe à insuline, etc. Une attention particulière pourra être portée à ces personnes.

LES INTERDICTIONS

- Il est interdit de pénétrer seul sur le site ou sans l'autorisation d'une personne habilitée, de circuler sur les zones de stockage et de dépasser les limites de sécurité (chaîne, échelle, barrière, etc.).
- Il est interdit de courir et chahuter (cris ou bousculades) à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.
- Il est interdit de toucher les tapis, machines, caméras, appareils électriques et de s'agripper aux goulottes ou jouer contre les rambardes de sécurité.
- Il est interdit de toucher les écrans, les panneaux ou autres éléments en-dehors des jeux du parcours pédagogique, ainsi que s'asseoir sur les rebords de la maquette octogonale.
- Il est interdit de fumer en-dehors des zones prévues à cet effet.
- Il est interdit de prendre des photographies ou vidéos sans y avoir été préalablement autorisé. La demande doit être formulée auprès du responsable de la visite au moment de l'inscription et les clichés sont réservés à un usage privé.

ACCOMPAGNANTS

Le nombre maximum de personnes pour une visite est fixé à 30, dont impérativement 4 accompagnants adultes lorsqu'il s'agit d'enfants. Les enfants sont sous la responsabilité des accompagnants durant toute la durée de la visite. Le personnel du Sitom Sud Gard ou de Paprec intervient uniquement pour assurer l'animation du parcours pédagogique et rappeler les consignes de sécurité.

ASSURANCE

Toute dégradation ou casse lors de la visite, devra faire l'objet d'une prise en charge par l'assurance « responsabilité civile » de la personne responsable de l'acte, ou à défaut, sera à la charge de l'établissement ou de la structure dont dépend la personne.

CIRCULATION ET SÉCURITÉ - Consignes à transmettre impérativement au conducteur

Pour se rendre sur le site, il est nécessaire d'affréter un autocar ou d'opter pour le covoiturage. Il n'y a pas de desserte du site par les bus de ville et **il est strictement interdit de circuler à pied à l'intérieur de l'Eco-pôle**. À l'entrée du site, tous les véhicules doivent obligatoirement s'arrêter au poste de pesée (voie du milieu), se présenter à l'interphone, attendre l'ouverture de la barrière par l'agent et suivre les consignes données. Pour les autocars, la hauteur de portique est limitée à 4m30. Les 2 roues sont autorisées à condition de porter un casque et un gilet fluorescent dès l'entrée du site.

Le stationnement se fait obligatoirement en marche arrière.

Lorsque l'autocar est stationné sur l'emplacement qui lui est réservé, **attendre l'autorisation de l'agent du Sitom Sud Gard ou de Paprec pour descendre du véhicule**. Le conducteur peut assister à la visite à condition de s'inscrire sur la liste des participants à son arrivée et que le groupe n'excède pas 34 personnes. En aucun cas les visiteurs ne peuvent descendre de l'autocar tant que celui-ci n'est pas stationné sur l'emplacement qui lui est réservé.

DOCUMENTS À RETOURNER

Afin de valider la réservation de votre visite, vous devez retourner les éléments suivants au plus tard 1 mois avant celle-ci :

- les consignes "Covid 19" signées par le responsable du groupe.
 - la liste nominative de l'intégralité des participants (noms et prénoms),
 - ce règlement rempli et signé par le directeur de votre établissement et l'encadrant responsable du groupe.
- Vous conserverez 2 copies du règlement, une copie pour votre établissement et une copie à remettre au conducteur de l'autocar.

Ces éléments seront retournés par e-mail à l'adresse : **contact@sitomsudgard.fr**. Pour tout renseignement, les conseillères du tri sont à votre disposition au 04 66 04 78 32.

Établissement visiteur : _____ Date de la visite : ____ / ____ / ____

Coordonnées téléphoniques : _____

Adresse e-mail : _____

Composition du groupe :

(Rappel : le total ne doit pas excéder 30 personnes pour les visites scolaires jusqu'à la 3e, et 18 pour les lycées et adultes)

Nombre d'adultes : _____

Nombre d'enfants : _____

Directeur de l'établissement visiteur	Encadrant responsable du groupe de visiteurs	Représentant du Sitom Sud Gard
Nom : Prénom : Date : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Nom : Prénom : Date : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Nom : Prénom : Date : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Sitom Sud Gard

Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères
150 rue Louis Landi, Bât. B L'axiome - 30900 Nîmes

Tél. : 04 66 04 71 50 - facebook.com/sitomsudgard – www.sitomsudgard.fr



Plans d'accès au centre de tri Valréna

PLAN D'ACCÈS DEPUIS LA VILLE DE NÎMES

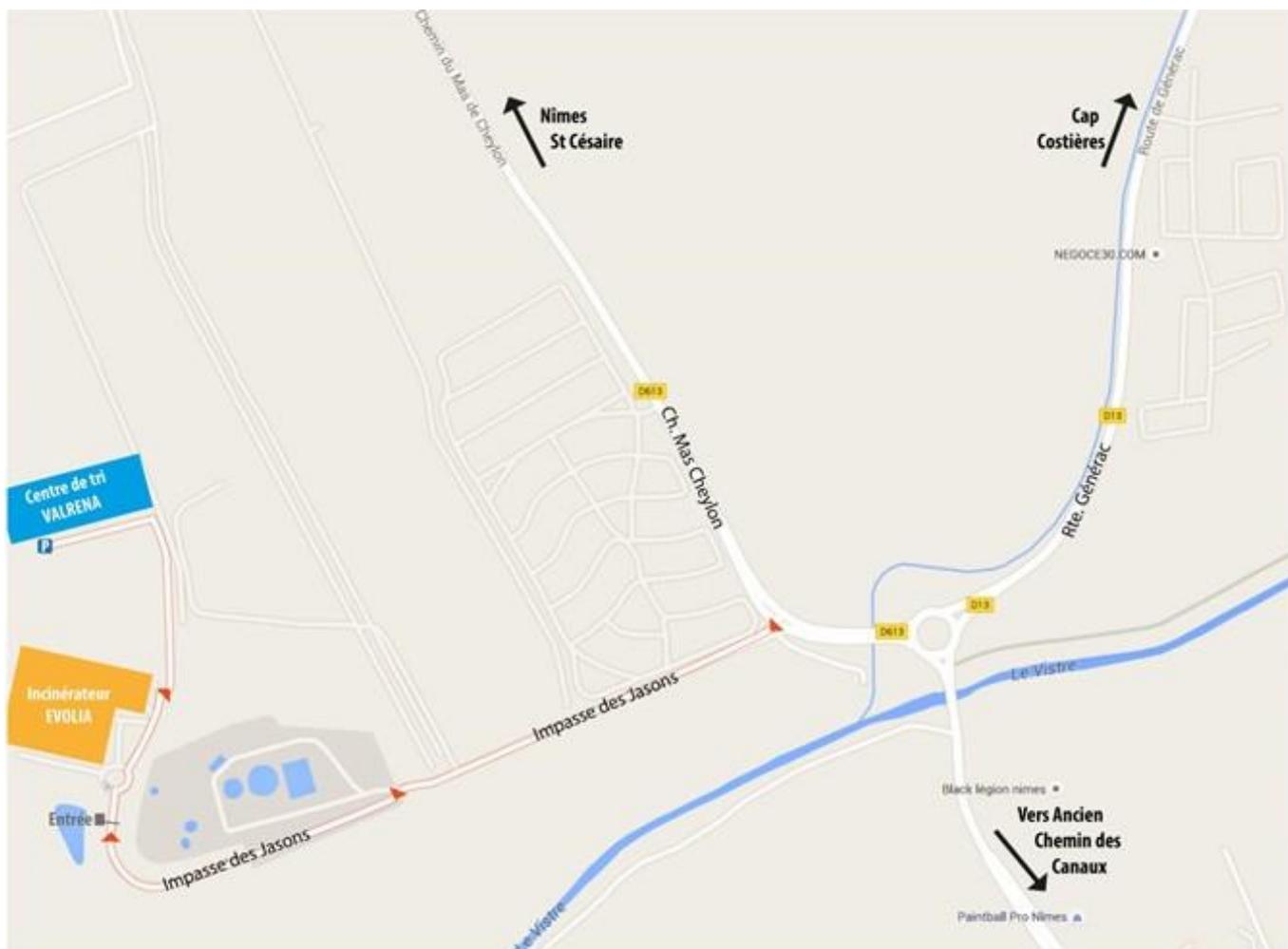
Adresse du centre de tri Valréna : impasse des jasons, 30900 Nîmes

À noter :

- Les places de parking sont limitées et le stationnement doit se faire en marche arrière impérativement.
- Les autocars ont un emplacement réservé (voir plan suivant).
- Suivre les recommandations suivantes :
 - se présenter à la barrière de l'entrée (voie du milieu),
 - se présenter à l'interphone et attendre l'ouverture de la barrière par l'agent du Sitom Sud Gard,
 - suivre les recommandations jusqu'au parking du centre de tri.

Rappel : il est strictement interdit de circuler à pied une fois la barrière passée.

En cas de doute : contacter le 04 66 04 71 50 / 06 33 16 64 23



PLAN DE CIRCULATION POUR VISITEURS EN AUTOCAR OU VOITURE OU VOITURE

